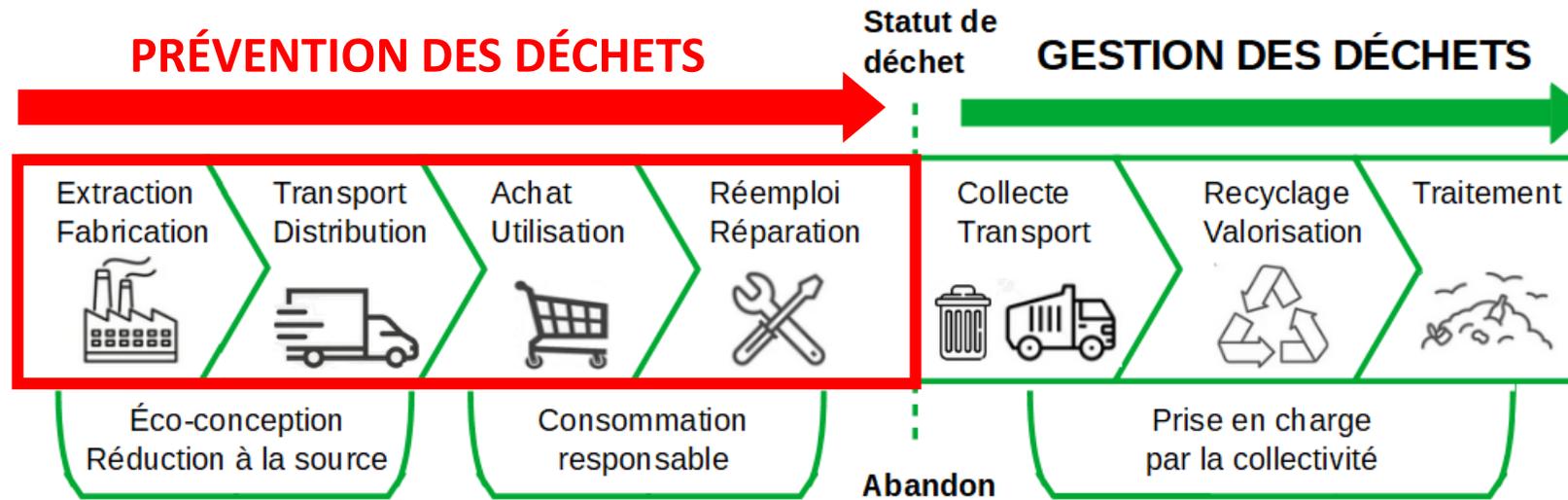


# Un site de compostage partagé en cœur de village - AUXONNE -

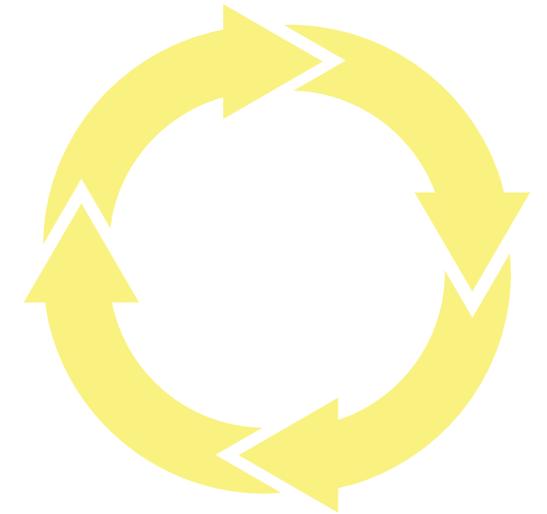
Réunion d'information

# La prévention des déchets



## ► Objectifs :

- Réduire la **quantité** de déchets produits
- Limiter leur **nocivité** (pour l'environnement et pour l'homme)
- Améliorer le **caractère valorisable** des déchets (préservation des ressources)



# Tri à la source des biodéchets

## ► Contexte réglementaire national :



Réduction de 50% des déchets non dangereux non inertes enfouis **en 2025** par rapport à 2010

Objectif de 65% des déchets non dangereux non inertes en valorisation matière **à l'horizon 2025**

Réduction de 15% des DMA **en 2025** par rapport à 2010

Généralisation du tri à la source à l'ensemble des producteurs de biodéchets **avant 2025**

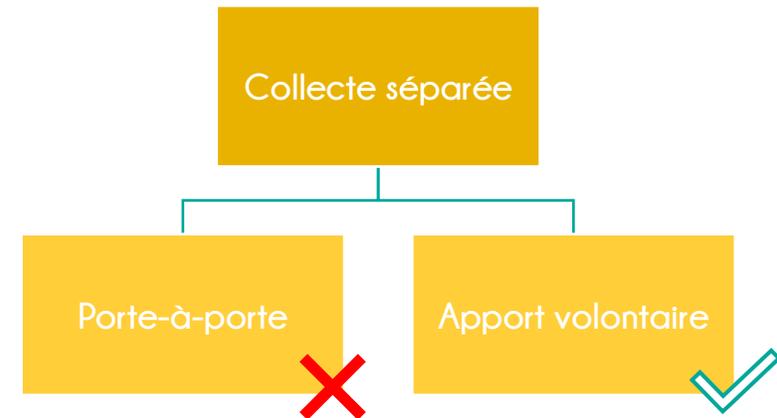
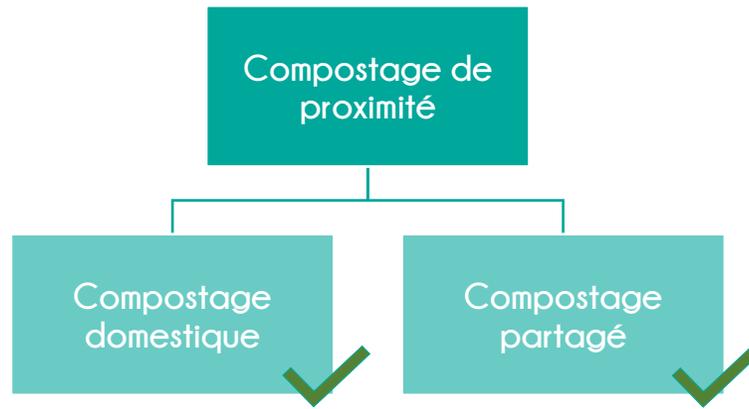


Généralisation du tri à la source à l'ensemble des producteurs de biodéchets **au 31 décembre 2023**

## ► Enjeux pour la collectivité :

- Réduire les quantités de déchets partant à l'incinération ou à l'enfouissement,
- Proposer des solutions de tri adaptées à tous les usagers desservis par le service Déchets (ménages, professionnels, administrations...) et aux différents types d'habitat (pavillonnaire, collectif, urbain...),
- Installer le geste de tri dans les habitudes des usagers,
- Réduire les nuisances dans les OMR.

# Solutions de tri à la source des biodéchets



## ► Choix de la complémentarité :

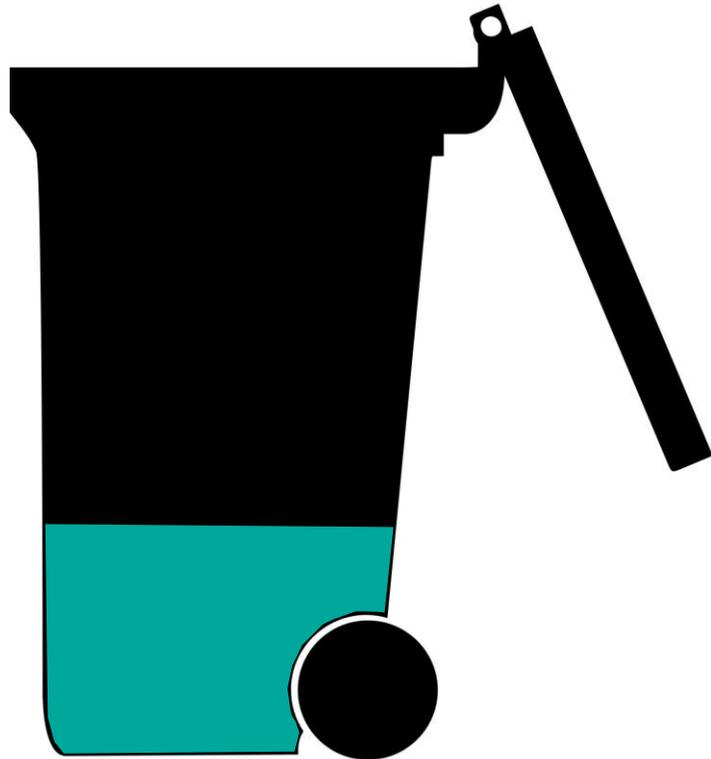
- Déployer le compostage de proximité en priorité (encourager le compostage individuel, mettre en place des composteurs partagés)  
→ **80% des usagers sont en habitat individuel** dont une grande partie possédant un jardin
- Mettre en œuvre une collecte séparée complémentaire qui cible principalement les **centre-bourgs et les professionnels** : bornes d'apport volontaire pour les particuliers, collecte en bac uniquement pour les professionnels producteurs de biodéchets

# Composition des OMR

OMR : 200 kg/habitant/an  
(en BFC, en 2020)



1/3 du contenu de la poubelle d'OMR pourrait faire l'objet d'une **valorisation organique**



Biodéchets ≈ 30 à 40%  
des OMR



Déchets de cuisine  
et de table



Déchets d'entretien  
du jardin

+ certains textiles sanitaires

Gisement estimé de biodéchets sur la  
CAP Val de Saône :



50 kg/habitant/an  
(soit 110 kg/foyer/an)

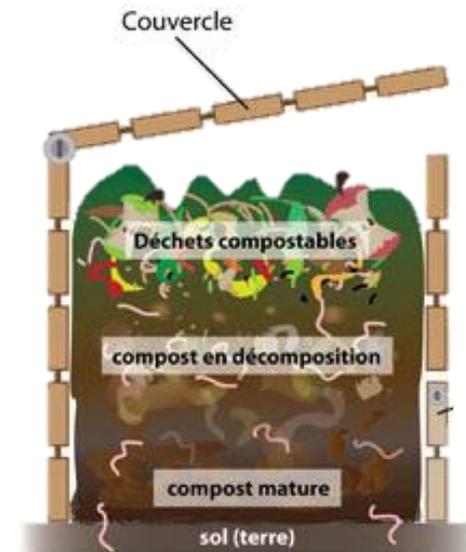
# Le compostage, c'est quoi ?

C'est la **transformation de matières organiques** par des êtres vivants (bactéries, champignons, vers, insectes... ) présents dans le sol, en un mélange **fertilisant** appelé **compost**.

On l'observe dans la nature...



C'est la même chose dans un composteur !



# Accompagnement au compostage de proximité

## Compostage individuel

En bac



@Les Epigées

ou en tas



@Les Epigées

- ▶ Pratique individuelle, chez soi
- ▶ Déchets alimentaires + déchets d'entretien du jardin (pour une bonne décomposition des matières)

### Adapté si :

- ✓ Vous avez de l'espace dans votre jardin pour installer un composteur ;
- ✓ Vous avez des déchets de jardin pour équilibrer vos apports en déchets alimentaires.



La Communauté de communes vous accompagne :

- ▶ Composteurs vendus à prix réduit, sur réservation (30€/unité)



@Quadria



@STV Eco

- ▶ Formations compostage pour débutants ou initiés, sur inscription (gratuit)
- ▶ Visite à domicile pour un diagnostic/des conseils, sur rdv (gratuit)

# Accompagnement au compostage de proximité

## Compostage partagé



- ▶ Pratique collective, sur un espace public ou collectif
- ▶ Déchets alimentaires uniquement (+ ajout de broyat)
- ▶ L'utilisateur participe à la gestion du site

### Adapté si :

- ✓ Vous n'avez pas de jardin ou vous avez du mal avec la pratique du compostage ;
- ✓ Vous cherchez de la convivialité, du lien social ;
- ✓ Vous voulez participer à une dynamique collective.



## La Communauté de communes vous accompagne :

- ▶ Etude de faisabilité avec la commune ou le conseil syndical (identification d'un lieu et de référents)
- ▶ Animation de réunion publique pour mobiliser les usagers,
- ▶ Financement (tout ou partie) du matériel et installation des composteurs,

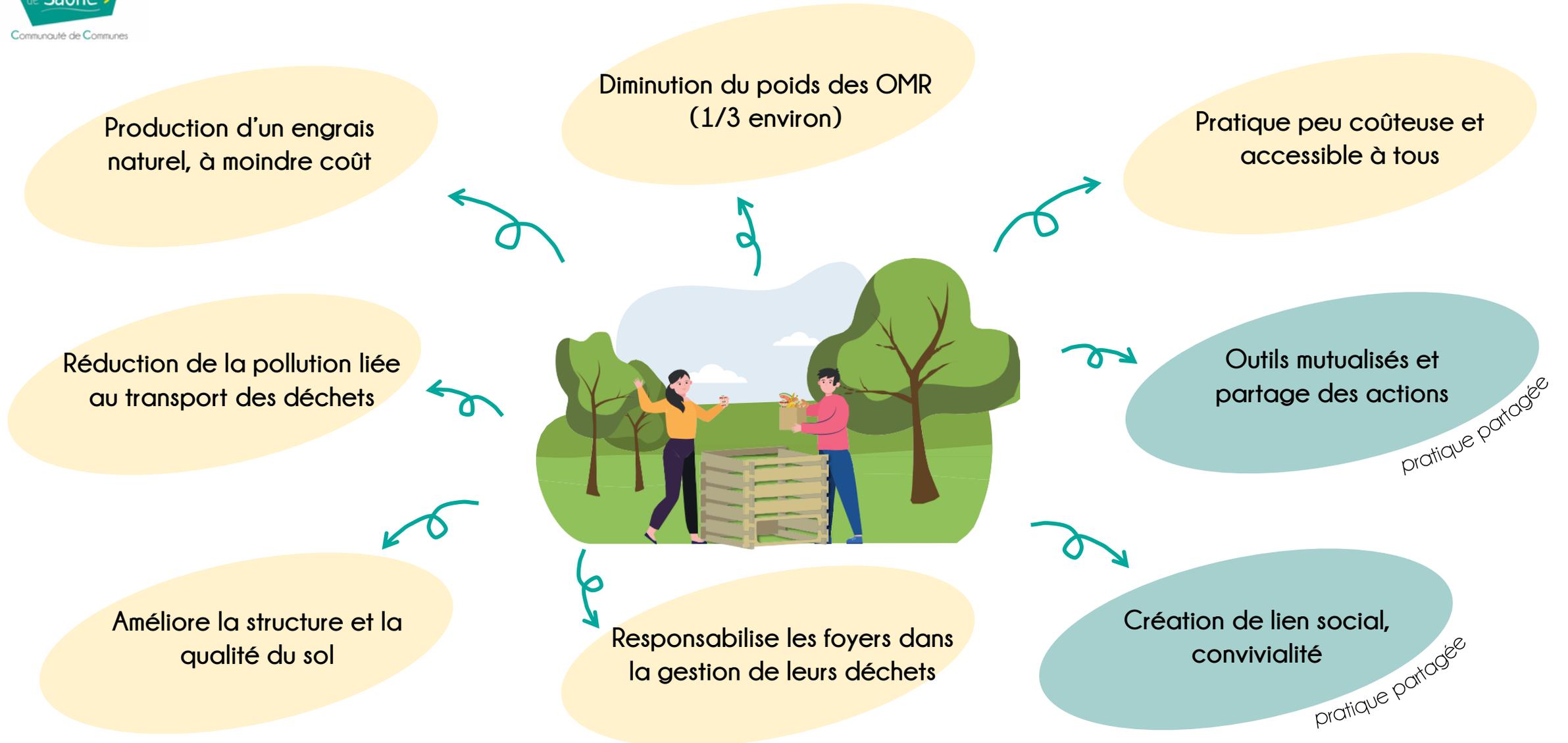


Bioseau ©Quadria

Modulos ©Alfacy

- ▶ Formation de 2 référents de site prise en charge par la CC,
- ▶ Suivi du site par le maître composteur de la CC pendant 1 an pour conforter les participants dans leur pratique (formations, participation aux opérations de transfert/récolte du compost)

# Ce que permet le compostage de proximité



# Emplacement d'un site de compostage partagé

## ► Préconisations :

- Lieu accessible et visible, en respectant une distance avec les habitations
- Proximité avec aire de jeux, école, bibliothèque, jardin communal, square public, liaisons douces...
- Pas d'implantation en zone inondable, ou à proximité de zones de captage d'eau potable et de tout autre point d'eau
- Surface d'au moins 10 m<sup>2</sup>
- Possibilité d'organiser des animations sur site



- **Villers-les-Pots** : devant la place centrale, derrière l'école maternelle, sur un espace vert public réunissant une mare, un poulailler et un rucher communal en construction.



- **Flagey-les-Auxonne** : devant la place centrale, à côté du bâtiment réunissant l'école maternelle, la bibliothèque et la salle des associations, sur un espace vert où se trouve le verger communal.



- **Heuilley-sur-Saône** : à proximité de la salle des fêtes, sur un espace vert réunissant une aire de jeux et un terrain de tennis.

# Choix du matériel

- Entreprise et matériaux locaux
- Structure en acier galvanisé, planches en douglas non traitées
- Plaques métal anti-rongeurs au fond des bacs d'apport et de maturation
- 3 cellules de 1300 L (120\*120\*90cm), modulables
- Possibilité d'ajouter des cellules supplémentaires (coffre à outils, 2<sup>ème</sup> bac de maturation... ) à la charge de la commune



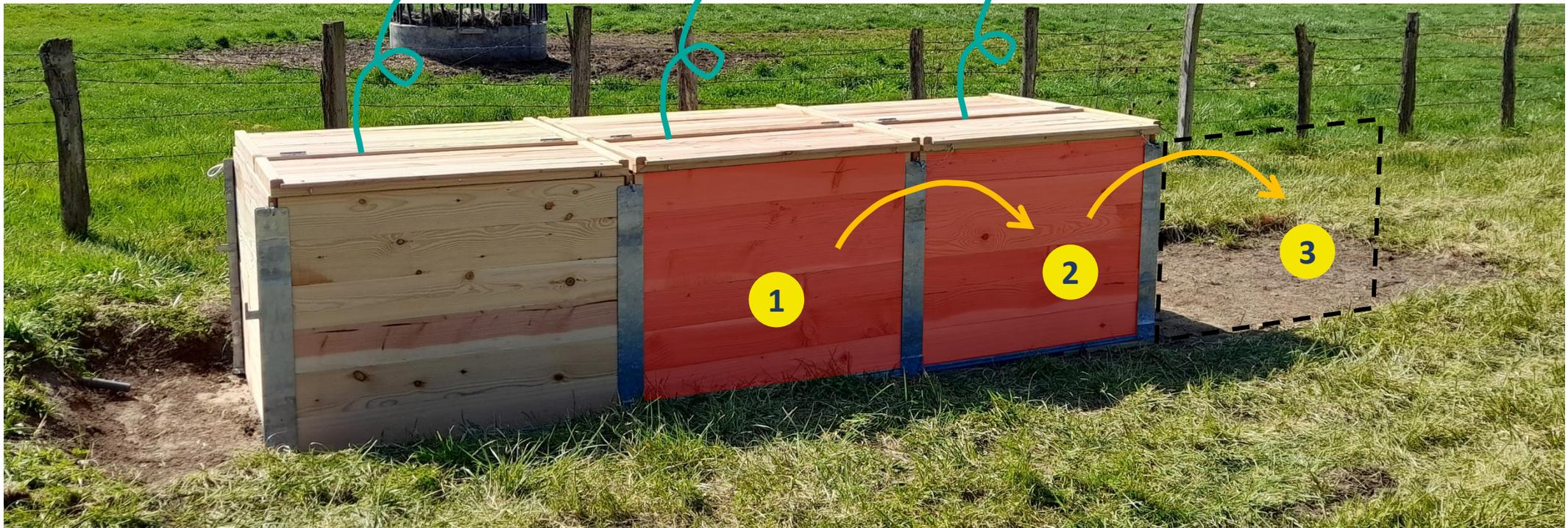
# Composition du site

Le site est composé de 3 cellules de 1300 L (120\*120\*90cm) modulables.

Stockage du  
structurant\*

Bac d'apport  
des biodéchets

Bac de maturation  
du compost



\*Nécessité d'assurer une disponibilité en broyat toute l'année (le co-produit est à ajouter lors de chaque apport).

# Consignes de compostage

## → BAC D'APPORT

- Uniquement des déchets de cuisine et de table découpés, à l'exception de ceux pouvant attirer des nuisibles.
- Pas de déchets de jardin (ex : tontes, tailles de haies...).



Déchets coupés en morceaux !

LE BAC D'APPORT



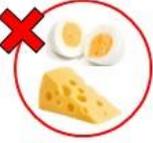


Découpez vos déchets en morceaux avant de les déposer !

OUI

  Epluchures fruits/légumes, fruits/légumes abîmés	  Marc de café avec filtre, thé en vrac ou sachets	  Coquilles d'œufs écrasées
  Noyaux, coquilles de noix/noisettes	  Restes d'assiettes (pâtes, riz, légumes...)	  Fleurs et plantes d'intérieur fanées

NON

  Viande et os	  Poisson et arêtes, coquilles et fruits de mer	  Pain
  Œufs, produits laitiers	  Tontes et tailles de haie	  Cendres de bois
  Emballages dits « biodégradables »	  Litières et excréments	  Mouchoirs, serviettes en papier, lingettes



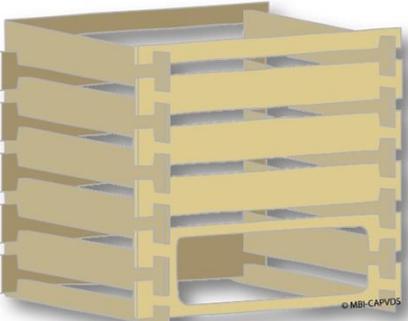
1. Étalez vos déchets et mélangez-les **en surface** avec la griffe.
2. Rajoutez du **broyat** par-dessus vos apports.

# Consignes de compostage

## → BAC DE MATURATION

- Aucun biodéchet n'est à déposer dans ce bac.
- Les matières présentes dans le bac d'apport y sont **transférées 1 fois par an minimum**. Cela peut être plus souvent !
- Cette opération de transfert d'un bac à l'autre permet un brassage des matières, et le compost peut ensuite mûrir.

## LE BAC DE MATURATION



**Ne pas déposer de biodéchets dans ce bac !**

Le bac de maturation sert à accueillir le contenu du bac d'apport une fois celui-ci plein, pour y **laisser mûrir le compost**.

Lorsque le compost sera prêt à être récolté, vous pourrez l'utiliser pour vos plantations !



# Consignes de compostage

## → BAC DE STOCKAGE DE MATIERE SECHE

- Aucun biodéchet n'est à déposer dans ce bac.
- Les déchets alimentaires doivent être compostés en mélange avec un co-produit sec et structurant.
- Du broyat doit être ajouté par les usagers lors des apports, il est stocké dans un bac dédié.

## LE BAC DE STRUCTURANT



**Ne pas déposer de biodéchets dans ce bac !**



Ce bac est utilisé pour **stocker du broyat**.

Le broyat doit être ajouté à chaque dépôt de biodéchets dans le bac d'apport, pour équilibrer le mélange.

1 volume de biodéchets déposé  
=  
1 volume de matière sèche à ajouter



# Pour un compost réussi, il faut...



## 1 Equilibrer les apports

**Comment ?** A chaque apport, mélangez en surface vos déchets de cuisine avec le broyat mis à disposition dans le bac de stockage du structurant.

**Avec quoi ?** Versez le broyat avec le seau ou la pelle se trouvant dans le bac de structurant. Mélangez avec la griffe attachée par une chaîne aux composteurs.



## 2 Aérer les matières

**Comment ?** En mélangeant vos déchets frais avec ceux déjà présents et avec le broyat, vous empêchez les déchets de se tasser et vous apportez de l'oxygène.. 2 à 3 fois par mois, les référents peuvent brasser les matières plus en profondeur.

**Avec quoi ?** Utilisez la griffe pour brasser en surface. Les référents utilisent une fourche pour les couches plus profondes.



## 3 De l'eau, mais sans excès

**Comment ?** Si les apports sont équilibrés et que le tas est aéré, alors l'humidité est suffisante. Si le tas est trop humide, ajoutez du broyat.

**Avec quoi ?** Pas besoin d'arroser les matières, vos déchets contiennent assez d'eau !

# Suivi et accompagnement du site

## 2 référents de site

**Qui ?** Un habitant de la commune (bénévole), l'agent communal (sur son temps de travail)...

**Quoi ?** S'assure du bon fonctionnement des composteurs (brassage ou ajout de broyat si besoin), transmet les consignes aux habitants concernés, remet des bioseaux aux nouveaux participants, participe aux opérations collectives (transfert, récolte du compost et distribution), fait remonter des infos au maître composteur.



## Collectivité

**Qui ?** Le maître composteur de la Communauté de communes

**Quoi ?** Supervise le dispositif et travaille en lien étroit avec les référents de site.

Le site est accompagné pendant sa première année de fonctionnement : formation des habitants (maîtrise de l'équilibre des déchets, aération, humidité), surveillance des bonnes conditions de compostage, accompagnement des moments-clés de la vie du site (retournement, récolte du compost), mesure des quantités de biodéchets détournés...

# Animation et convivialité



Inauguration du site (Saint-Sauveur, 2022)



Transfert et récolte du compost (Saint-Sauveur, 2023)



Fête du compost (Villers-les-Pots, 2023)



Atelier compostage (Flagey-les-Auxonne, 2022)

# Merci de votre attention !

Lise LE LAGADEC

Chargée de prévention des déchets

Maître composteur

07 87 04 15 88 / [prevention.dechets@capvaldesaone.fr](mailto:prevention.dechets@capvaldesaone.fr)